

AGORA

1. L'AGORA citoyenne (le parlement européen consulte la société civile)
2. Thèmes fondamentaux qui seront traités (à titre indicatifs)
3. Programme des deux journées (provisoire)
4. Contribution de VIVANT
5. Annexe à la contribution de VIVANT-EUROPE
6. Comment déposer une contribution sur le forum de l' AGORA citoyenne ?

Editorial :

Voici un descriptif de l'AGORA citoyenne mise en place par le parlement européen et qui se tiendra pour la première fois les 8 et 9 novembre 2007 à Bruxelles.

Ci-dessous, vous trouverez les thèmes fondamentaux qui y seront traités (à titre indicatif), la contribution de VIVANT-EUROPE à l'AGORA (+ son annexe) et la manière pour vous ou votre association de présenter une contribution.

Cette AGORA est un pas important vers une démocratie qui rend participative la société civile.

1. L'AGORA CITOYENNE

Les objectifs initiaux du projet européen sont en grande partie atteints. La paix, la stabilité et la prospérité sont désormais une réalité pour la plupart des Européens.

Cependant, au-delà de la réunification du continent, l'Union européenne doit relever de nouveaux défis.

Cette année -- pour commémorer le 50ème anniversaire de la signature du Traité de Rome -- le Parlement européen crée une nouvelle instance de dialogue avec les citoyens de l'Union européenne. Baptisée "Agora", elle a pour thème l'avenir de l'Union européenne.

Ce que l'Europe peut faire pour vous - ce que vous pouvez faire pour l'Europe

La relance de l'intégration européenne passe par l'établissement d'un lien solide et permanent avec les citoyens européens. En effet, il ne suffit plus de dire que l'on construit l'Europe pour eux, il faut construire l'Europe avec eux. Il est donc absolument indispensable d'exprimer cette idée avec force et de la mettre en pratique pour restaurer la confiance.

Le Parlement européen ne souhaite pas simplement communiquer avec les citoyens. Il veut mettre en place **une vraie concertation avec eux.**

Le rôle de l'Agora

L'idée proposée ici par le Parlement est de mettre en synergie le meilleur de la démocratie directe, en mobilisant les représentants de la société civile européenne, représentée par ses réseaux d'organisations associatives, professionnelles et syndicales, et la démocratie représentative, incarnée au niveau européen par le Parlement européen.

Il est proposé d'appeler "AGORA" l'ensemble de ce processus, en hommage au premier lieu de débat public de la démocratie "directe" athénienne, aux origines de notre démocratie européenne.

Lieu d'échange, l'Agora réunira les voix des citoyens européens et celles de leurs représentants élus. Il donnera aux participants la possibilité de (re)définir les termes du débat européen et de proposer des mesures concrètes, fondées sur l'expérience quotidienne, pour s'attaquer aux problèmes auxquels l'Union doit faire face.

De l'exposé du problème au consensus

L'Agora est un outil "pré-législatif". Ses travaux se dérouleront lors de la période d'élaboration des rapports en commissions parlementaires, donc **en amont** de la venue d'un sujet en plénière.

L'Agora pourrait également contribuer à la formation de **consensus**.

Une nouvelle façon de construire le dialogue entre les citoyens et les institutions de l'Union européenne

Le Parlement souhaite **aller au-delà** des thématiques sectorielles traditionnelles de la société civile structurée (affaires sociales, environnement, développement, éducation, etc.) pour permettre une confrontation directe des points de vue, afin de faire émerger soit un consensus, soit les différentes options du débat.

Ce processus de concertation, ouvert et large, représenterait également **un précieux complément** du programme actuel des auditions des commissions parlementaires. Ces auditions, essentielles pour éclairer les députés au travers de paroles d'experts, restent très ponctuelles et n'irriguent pas le grand réseau de la société civile européenne qui s'en sent souvent écarté.

Enfin, les Agoras se distingueront des forums citoyens déjà organisés dans les États membres par le fait qu'elles seront ouvertes à des participants **de différents pays**, indépendamment de leur origine nationale. Les Agoras permettront aux électeurs et aux élus, de l'ensemble des secteurs de la société civile et de tous les États membres, de se réunir pour un débat ouvert sur l'avenir de notre continent.

Relations avec les autres institutions communautaires

Les autres institutions européennes ont tout à gagner du succès de cette entreprise et sont des partenaires naturels de l'Agora citoyenne. Un partenariat concerté de tous les rouages institutionnels de l'Union autour du projet de l'Agora pourrait donner **un résultat "gagnant-gagnant"** pour chacun.

Le Conseil pourrait inciter ses membres à relayer l'initiative du Parlement en amont, auprès de chaque société civile nationale, afin de populariser le projet.

La Commission pourrait adopter l'Agora en en faisant **un outil opérationnel nouveau** dans l'action qu'elle mène en permanence pour renforcer la communication entre l'Union et les citoyens européens. Elle pourrait intégrer une part des conclusions de l'Agora dans sa propre réflexion politique prospective, voire même dans ses initiatives législatives.

Le Comité des régions et le Conseil économique et social, en raison de leur spécificité, pourraient être associés à la définition des travaux de l'Agora et même y être invités pour s'exprimer à titre d'experts.

Organisation des travaux

Les Agoras se tiendront **tous les six mois**, à Bruxelles, dans l'hémicycle du Parlement européen. 500 représentants d'organisations de la société civile seront invités à chacune de ces rencontres.

Les Agoras se dérouleront en trois phases:

a) élaboration et rédaction de documents de travail au moyen du site Internet de l'Agora; b) deux jours de débats au Parlement, au cours desquels seront formulées des conclusions; c) diffusion des rapports finaux à tous les acteurs.

La Conférence des présidents, qui incarne, avec une pondération proportionnelle des voix, les groupes parlementaires, décidera du calendrier de travail annuel et choisira les thèmes des rencontres de l'Agora parmi les sujets qui intéressent l'ensemble des citoyens.

Chaque débat de l'Agora sera animé par deux modérateurs, l'un étant choisi parmi les députés ou les représentants des autres institutions européennes, l'autre par les organisations invitées.

En revanche, les rapporteurs chargés de formuler les conclusions des ateliers seront choisis exclusivement parmi les 500 membres de la société civile. Deux ou trois rapporteurs seront désignés pour chacun des cinq ateliers. Ils joueront un rôle crucial.

Les rapporteurs seront tout d'abord chargés de préparer un document de réflexion avant la réunion en s'appuyant sur les textes envoyés par les participants sur le site Internet de l'Agora.

Ils auront également pour tâche de rédiger, en une page recto verso, la synthèse du consensus obtenu ou des options qui auront émergé du débat. Ces documents constitueront les conclusions officielles de l'Agora et, à ce titre, seront pris en considération par le Parlement.

Chaque organisation participante devra désigner un seul de ses membres pour participer à l'Agora. C'est aux organisations elles-mêmes qu'il reviendra de choisir la personne qu'elles souhaitent envoyer à Bruxelles

La première Agora aura lieu **les 8 et 9 novembre 2007** et portera sur **l'avenir de l'Europe**: Nouveaux traités - défis, opportunités, outils. Au début de l'année prochaine, d'autres thèmes, comme **le changement climatique et la dimension sociale** de l'Union européenne, seront abordés à l'occasion d'une deuxième Agora.

Suites données aux débats de l'Agora

Les conclusions de l'Agora sur un thème donné seront non seulement intégrées par les députés dans leur propre réflexion (sous forme d'amendements par exemple), mais également portées à la connaissance des commissions parlementaires et/ou des institutions européennes concernées. En cas de reprise de tout ou partie de ces conclusions, la valorisation du "travail citoyen" serait alors évidente.

Les conclusions seront transmises aux institutions communautaires et nationales et à toutes les organisations intéressées. Les organismes de la société civile contribueront eux aussi par leurs réseaux à la diffusion des rapports finaux de l'Agora.

Après la deuxième Agora, prévue début 2008, les organes compétents du Parlement dresseront un premier bilan. Ils pourront alors décider d'adapter la forme et le fond du projet à la lumière des résultats obtenus.

À l'occasion du 50ème anniversaire des traités de Rome, le Parlement européen lance un formidable pari que les citoyens auront à cœur de relever.

La première Agora: l'avenir de l'Europe (8 et 9 novembre 2007)

D'ici la fin de l'année 2007, une conférence intergouvernementale doit réviser les traités européens, en y intégrant l'essentiel des dispositions innovantes du projet de traité constitutionnel.

La société civile européenne est invitée par le Parlement européen à réfléchir et à s'exprimer en toute liberté et en toute franchise sur ces réformes institutionnelles, en faisant part de son appréciation et de ses attentes, mais aussi en définissant le rôle qui devrait lui revenir dans ce cadre nouveau.

Dans cette perspective, les 500 membres de l'Agora auront, pendant deux jours, l'occasion de débattre de cinq

2. THEMES FONDAMENTAUX QUI SERONT TRAITES (à titre indicatif)

1. Atelier A – MISSIONS

L'Union européenne va ouvrir de nouveaux chantiers et créer une nouvelle solidarité. Comment procéder?

Questions à évoquer (liste indicative):

- o La dimension sociale européenne
- o La protection du climat
- o L'approvisionnement et la solidarité énergétiques
- o La politique d'immigration
- o La diplomatie européenne intégrée

2. Atelier B – DROITS

L'Union va définir de nouveaux droits. Comment les appréhender?

Questions à évoquer (liste indicative):

- o Mise en pratique de la Charte des droits fondamentaux
- o Effets concrets de la dérogation britannique sur la Charte
- o Mise en pratique du droit de pétition citoyenne auprès de la Commission

3. Atelier C – INSTRUMENTS

L'Union va se doter de nouveaux outils. Comment les utiliser?

Questions à évoquer (liste indicative):

- o Procédure de désignation du Président et des membres de la Commission
- o Codécision législative quasi généralisée avec double majorité au Conseil
- o Transparence du processus législatif au Conseil
- o Stabilité de la présidence du Conseil européen
- o Procédure budgétaire

4. Atelier D – FRONTIÈRES

L'Union veut renforcer son rôle géopolitique. Comment doit-elle envisager ce nouveau rapport au monde ?

Questions à évoquer (liste indicative):

- o Déploiement d'un corps diplomatique européen sous responsabilité unique
- o Critères d'adhésion à l'Union et capacité d'intégration
- o Relations de voisinage et politique de prévention des conflits
- o Politique de développement et d'aide aux processus de démocratisation

5. Atelier E – HORIZONS

L'Union va adopter un compromis institutionnel pour sortir de ses blocages. Comment envisager les futures

étapes de la construction européenne ?

Questions à évoquer (liste indicative):

- o Modes de consultation, d'information et de décision des citoyens européens
 - o Structuration et moyens d'action de la société civile européenne
 - o Nouveau pouvoir d'amendement des Traités attribué au Parlement européen
 - o Simplification et transparence des mécanismes institutionnels européens
- L'Agora s'achèvera par une séance plénière spéciale le vendredi 9 novembre.

3. PROGRAMME (provisoire)

Jeudi 8 novembre

08h30 09h30: Arrivée des participants + accréditations / badges

10h00 12h30: Cérémonie d'ouverture et interventions des conférenciers invités

Présentation de l'Agora et des groupes de travail

Premier débat en plénière

12h30: Conférence de presse, donnée par le Parlement européen

12h30 15h00: Déjeuner

15h00 18h00: Réunions des groupes de travail

18h00 20h00: Réunion des rapporteurs pour la rédaction des rapports des ateliers

Vendredi 9 novembre

09h00 12h00: Réunions des groupes de travail: achèvement des rapports de conclusion
12h00: Déjeuner
14h00 16h00: Séance plénière
Présentation des conclusions des groupes de travail
Conclusions générales
16h00: Conférence de presse, donnée par les rapporteurs de l'Agora

4. CONTRIBUTION DE VIVANT-EUROPE

A l'Agora du parlement européen (8 et 9 novembre 2007)

Atelier A – MISSIONS

**L'Union doit ouvrir de nouveaux chantiers et développer de nouvelles solidarités.
Comment doit-elle s'y prendre?**

Première proposition : détaxer le travail

VIVANT-EUROPE est d'avis qu'il faut arrêter de taxer le travail des citoyens européens par une imposition qui favorise les délocalisations.

Les taxes sur le travail tuent l'emploi, vident l'Europe de ses compétences et mettent en péril le financement de notre sécurité sociale.

Le financement de la sécurité sociale européenne doit trouver sa source auprès **d'une taxe sur la consommation des produits finis (et non des services) et ce, sans augmentation des prix.**

Cette réforme est essentielle pour l'avenir socio-économique de l'Europe car elle garantit le financement de la sécurité sociale et libère les initiatives puisque le travail est détaxé.

(voir en annexe : « Exemples d'application »)

Deuxième proposition : Institutionaliser le revenu de base inconditionnel au niveau européen

Autant l'EURO fut une mesure d'intégration monétaire pour l'Europe, autant l'instauration du revenu de base inconditionnel constitue une mesure d'intégration socio-économique. (voir annexe)

Cette instauration doit s'effectuer à la suite d'un choix, d'une décision politique aussi radicale que celle qui permit l'EURO.

Ainsi, il faudra que les Etats transfèrent une partie de leurs pouvoirs vers l'Union européenne dans le cadre de **compétences partagées et d'appui** afin d'établir une fiscalité commune et instaurer un revenu de base européen dont le montant est calculé en fonction du PIB de chaque pays

Ce choix ferait l'originalité de l'Europe.

En effet, grâce à un pouvoir d'achat minimum garanti d'une manière institutionnelle, le revenu de base favoriserait une stabilité économique et sociale, et constituerait de la sorte une assurance face à la prise de risques due à la mobilité des emplois.

Par ailleurs, ce revenu de base peut devenir **un pilier incontournable** autour duquel s'organisent le législatif, l'économique et le social.

Pour y parvenir, il faut prévoir des étapes comme cela a été nécessaire pour l'introduction de l'EURO.

Etapes

Dans les étapes d'implantation* du modèle socio-économique de Vivant, on constate que les cinq premières étapes s'effectuent au niveau de chaque pays de l'Union. Ces dernières doivent aboutir dans le cadre de **compétences d'appui** de l'Europe.

**** L'implantation progressive du modèle Vivant***

1^e étape : Suppression de l'obligation de faire une déclaration d'impôts pour les personnes physiques

2^e étape : Instauration d'une assurance maladie inconditionnelle gratuite

3^e étape : Introduction du revenu de base pour les jeunes de 18 à 25 ans

4^e étape : Introduction progressive du revenu de base chez les 25-65 ans

5^e étape : Extension du revenu de base aux enfants et aux pensionnés

6^e étape : Application du financement alternatif au niveau européen

7^e étape : Abolition de toute taxe sur les services

8^e étape : Introduction du revenu de base dans les pays en voie de développement.
(instauré au Brésil depuis 2004)

C

D

L'Europe doit pouvoir, par volonté politique et par la force de ses institutions, permettre à tous les pays membres de passer à la septième étape ce qui exige **d'harmoniser les fiscalités**.

Pourquoi ne pas faire coïncider cette dernière étape avec l'instauration d'un gouvernement économique européen ?

Institutionnaliser le revenu de base inconditionnel au niveau européen ainsi qu'un financement alternatif de la sécurité sociale par la consommation, voilà LES PROPOSITIONS DE VIVANT-EUROPE

VIVANT-EUROPE

Site : www.vivanteurope.org

Secrétariat: **FR Brasseur Jean-Paul** rue Hector Blondiau, 22 7070 Mignault (Belgium)
32 (0) 499 35 85 72

5. ANNEXE A LA CONTRIBUTION DE VIVANT-EUROPE

AGORA 8 et 9 novembre 2007

A. Exemples d'application de la taxe sur la consommation

1. **Dans la construction d'une maison**, ce qui coûte, c'est la main d'œuvre.

Dans ce nouveau système, (modèle socio-économique de VIVANT-EUROPE), on détaxe le travail et on augmente les taxes sur les matériaux produits par la machine de telle manière que le coût global de la maison reste identique.

Respecter l'homme, pour Vivant-Europe, ce n'est plus taxer son travail, mais bien ce que produit la machine. **Ainsi, la machine libérera l'homme plutôt que de lui ravir son emploi.**

2. **Pour une consultation chez un médecin généraliste**, le coût actuel est de 20 € (~) et dans ce coût, le médecin y répercute ses taxes et frais d'ONSS.

Dans le nouveau système, le prix de la consultation ne sera plus que de 10 €, (~) ce qui constitue une économie pour le patient et pour la sécurité sociale.

B. Modes de prélèvement de la taxe sur la consommation

Afin de limiter les possibilités de fraude, VIVANT-EUROPE propose deux moyens :

1. **Celui qui consiste à limiter la possibilité pour une entreprise de récupérer la taxe sur la consommation.**

Ainsi, tous les produits dont le coût est variable en fonction de la production sont déductibles au niveau de la taxe à la consommation car ils ne sont pas consommés comme **produits finis** mais employés pour **la production ou la fabrication**.

Ainsi, ce qui intervient dans la production ou la fabrication telles que les matières premières ou intermédiaires (marchandises, carburant des véhicules, les emballages, les frais d'entretien des véhicules et des machines, ...etc) sont considérés comme **produits intermédiaires** dont la taxe sur la consommation (TVA sociale) est récupérable car ces derniers participent directement à la fabrication ou à la transformation.

Par contre, la taxe sur la consommation **d'achats d'investissement** n'est pas récupérable.

(**produits finis** non-destinés à une fabrication ou transformation tels que les bâtiments, les machines, les ordinateurs et le mobilier de bureau, le chauffage, les voitures, le téléphone et les équipements divers)

2. **Celui de limiter le nombre d'acteurs sur le marché qui assurent le prélèvement de la taxe sur la consommation.**

soit en prélevant à la sortie d'usine comme le suggère Pierre AUNAC, économiste français : *« C'est tout l'intérêt d'un impôt sur la consommation conçu sous la forme d'une TVA sociale, versée directement par les entreprises aux organismes sociaux, comme le sont les cotisations ».*

soit au niveau des grossistes

A titre d'exemple, il est évident qu'un grossiste en matière de chauffage doit être assujéti au système de récupération. Par contre, il n'y a pas d'intérêt à ce que les installateurs de chauffage le soient. En terme de contrôle, on pourrait alors concentrer les moyens sur un grossiste au lieu de disperser ces derniers sur les 50 chauffagistes que ce grossiste a comme client. Pratiquement, cela voudrait dire que la TSC ne serait pas récupérable par les installateurs.

Il en va sans doute de même pour les petits commerces, tel que librairies, fleuristes, cafés et restaurants.

Ainsi, le prélèvement de la taxe sur la consommation s'effectuera à **moindre coût et avec plus d'efficacité**, en des points limités de la chaîne de distribution et sera combinée à une traçabilité fiscale, sanitaire et environnementale à l'échelle européenne.

C. Taxes sur la consommation (TVA sociale) et mesures compensatoires

Le souci de VIVANT-EUROPE est le pouvoir d'achat et l'équité.

Voici les mesures prônées par VIVANT-EUROPE et nécessaires à l'instauration d'une taxe sur la consommation (TVA sociale) **qui soit juste socialement**.

Ces mesures seraient de cinq ordres

1. Un taux de TVA modulé (de 0 à 42 % de moyenne)
2. Le soutien du pouvoir d'achat par un revenu de base inconditionnel cumulable avec d'autres revenus
(De 0 à 17 ans : 150 € /De 18 à 24 ans : 444 € **De 25 à 64 ans : 600 € /**
A partir de 65 ans : 888 €
3. Un impôt progressif sur les revenus (jusqu'à 1500 € par mois, il n'y a pas d'impôt. Au-delà, un taux de 50 % est appliqué)
4. Une taxe sur les transactions financières (inspirée de la taxe Tobin) (0,1 %)
5. Un impôt sur les successions adapté aux exigences économiques d'investissements **ciblés**

6. COMMENT DEPOSER UNE CONTRIBUTION SUR LE FORUM DE L' AGORA CITOYENNE ?

- Dans la langue de votre choix, vous pouvez adresser votre contribution à VIVANT-EUROPE qui se chargera de placer votre contribution sur le forum.

Adresse : jpbrasseur@vivant.org

FR. **Brasseur Jean-Paul** 32 (0) 499 35 85 72
FR, EN, IT **Marilena Di Stasi** (0) 486 26 40 72
DE, FR, EN **Meyer Joseph** 32(0) 475 55 13 94
NL, EN, FR **Nollen Paul** 32 (0)485 59 73 47

- Envoyer par email :
 - votre message en format texte, (Deux pages maximum)
 - le cas échéant, en pièce jointe (max. 3) les annexes à votre contribution,
 - votre souhait et accord pour que votre nom et votre email soient publiés sur le forum.
 - tout citoyen désireux de réagir à votre contribution pourra ainsi, soit vous contacter directement , soit envoyer à son tour un message à l' une des organisations de son choix en indiquant les références de votre contribution.
 - cette organisation pourra ainsi attacher cette réaction à votre contribution ou choisir de lancer une nouvelle discussion sur le forum.

[Le site de dialogue préparatoire à l'AGORA est ici.](#)

Pourquoi déposer une contribution sur le forum ?

Les contributions déposées sur le forum serviront de base à la rédaction des synthèses des discussions qui seront élaborées pour chaque atelier. Des équipes de rédacteurs seront constituées à cet effet. Elles auront pour mission :

- de lire et de s'imprégner des contributions déposées sur le forum par les organisations participantes. Il s'agit donc pour les équipes de rédacteurs d'avoir une connaissance précise et structurée des enjeux et des options en présence.
- de rédiger, sur la base des éléments déposés sur le forum par les organisations participantes, un texte (d'une page recto verso par équipe de rédaction) qui servira de support pour les débats de chaque atelier.
- de noter, durant les ateliers du jeudi après-midi, les réactions des participants et de reformuler leur texte en conséquence (quels consensus acter? quelles options divergentes à mettre en évidence?). Une réunion de travail réservée aux seuls rédacteurs est prévue pour cela dans la soirée du jeudi.
- de finaliser leur texte "en temps réel" durant les réunions des ateliers du vendredi matin en fonction des réactions des participants (lever les dernières incertitudes en validant les consensus ou les divergences).
- d'exposer de façon claire les synthèses de leur atelier durant la plénière du vendredi après midi.
- de présenter les points forts résultant de leur atelier durant la conférence de presse qui conclura l'Agora.

Les rédacteurs sont donc à la fois les "plumes" et les porte paroles de leurs ateliers respectifs, devant la plénière et devant les médias.